



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 juillet 2021**

Décision n° **CP-2021-0735**

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Soutien de la Métropole de Lyon à la filière bois - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Sylv'Acctes, avec autorisation de reversement, pour l'accompagnement au renouvellement sylvicole des massifs forestiers locaux**

service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : **vendredi 18 juin 2021**

Secrétaire élu : **Madame Nathalie Dehan**

Affiché le : **mardi 6 juillet 2021**

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debù, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, MM. Gascon, Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Fautra (pouvoir à M. Cochet), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel).

Commission permanente du 5 juillet 2021**Décision n° CP-2021-0735**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Soutien de la Métropole de Lyon à la filière bois - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Sylv'Acctes, avec autorisation de reversement, pour l'accompagnement au renouvellement sylvicole des massifs forestiers locaux**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2019-3899 du 4 novembre 2019, la Métropole de Lyon a approuvé l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 € au profit de l'association Sylv'acctes pour la mise en œuvre d'opérations sylvicoles sur les territoires forestiers régionaux.

Cette action entre dans le cadre du plan climat air énergie territorial (PCAET), adopté par délibération du Conseil n° 2019-4006 du 16 décembre 2019 et du schéma directeur des énergies (SDE), approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3489 du 13 mai 2019.

L'action 21 du PCAET "contribuer à la structuration de la filière bois régionale" a pour objectif d'assurer une couverture pérenne et durable des besoins en bois pour le chauffage et la construction.

L'action 58 du SDE "favoriser l'approvisionnement local et contribuer à la structuration de la filière locale d'approvisionnement en bois énergie" poursuit le même objectif.

La consommation de bois pour le chauffage et la construction va augmenter sur le territoire de la Métropole au cours des prochaines années. Le SDE prévoit notamment d'augmenter la production de chaleur par l'utilisation du bois énergie sur le territoire, passant de 695 GWh/an en 2013 à 1 886 GWh/an en 2030. Les chaufferies biomasse alimentant les réseaux de chaleur urbains de la Métropole ont consommé environ 54 000 tonnes de plaquettes forestières en 2020. Ces plaquettes proviennent de massifs forestiers situés à un maximum de 200 km de Lyon. Ce périmètre d'approvisionnement se chevauche avec celui des autres agglomérations de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) : Saint Etienne, Grenoble, Annecy, Valence, Chambéry, Bourg en Bresse. Ces agglomérations vont aussi avoir des besoins croissants en bois énergie dans les prochaines années. Certains massifs forestiers sont déjà en tension, et leur exploitation peut se faire en privilégiant une vision de court terme, au détriment de la fertilité des sols et du renouvellement des arbres. Pour constituer une ressource renouvelable, le bois énergie doit être issu d'une sylviculture durable.

II - Actions proposées

Pour répondre aux besoins croissants du territoire en bois énergie et bois d'œuvre, il est proposé d'accompagner le renouvellement de la forêt régionale en participant au financement de travaux forestiers durables. Cette action contribuera à permettre à la filière de répondre à la hausse conséquente des besoins en bois énergie par une gestion durable des forêts et en limitant les tensions sur les prix des différents usages du bois.

L'association Sylv'acques, dont la Métropole est un des membres fondateurs, a développé une méthode d'action permettant non seulement d'identifier des modèles de gestion sylvicole durable et répondant aux attentes locales mais aussi d'accompagner le financement des travaux nécessaires réalisés par les forestiers. L'objectif est que ces modèles de gestion aient systématiquement des effets positifs sur la biodiversité et les écosystèmes, sur la qualité des paysages, sur l'économie locale et sur la capacité des forêts à se renouveler dans de bonnes conditions qualitatives et quantitatives et jouer leur rôle de puits de carbone. Une bonne gestion privilégiera par exemple des éclaircies régulières et sélectives pour laisser se développer les arbres à objectif bois d'œuvre, en évitant les coupes rases néfastes pour les sols forestiers.

L'action de Sylv'acques, à la fois innovante et unique à ce jour est reconnue d'intérêt général et a été identifiée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) dans son programme "solutions fondées sur la nature".

Depuis 2016, près de 4 000 ha de forêt en Région AURA se sont engagés dans des modèles de gestion sylvicole plus vertueux grâce à l'action de l'association. Les opérations sylvicoles réalisées en forêt constituent des investissements pour l'avenir des peuplements et consistent notamment en la plantation d'arbres mais également en la sélection et l'accompagnement de la croissance des arbres à potentiel bois d'œuvre, l'objectif à terme étant de créer des peuplements forestiers diversifiés dans leurs essences comme dans leurs produits.

Les actions subventionnées par la Métropole en 2019 et 2020 ont permis d'accompagner des travaux forestiers durables sur 421 ha, portant sur l'amélioration de peuplement forestier à 70 % et sur des compléments de régénération à 30%. Sept massifs forestiers situés dans un rayon de 100 km autour de Lyon ont bénéficié de cette aide :

- Bugey (Ain),
- Livradois-Forez (Loire),
- Bauges (Savoie-Haute Savoie),
- Pilat (Loire),
- Bas Dauphiné Bonnevaux (Isère),
- Chambaran (Isère-Drôme),
- Chartreuse (Isère-Savoie).

La Métropole souhaite poursuivre cet engagement et le renforcer, participant ainsi au renouvellement des forêts locales.

Une nouvelle subvention de 430 000 € est proposée sur 3 années, de 2021 à 2023, *via* la signature d'une convention de reversement avec l'association Sylv'acques. Elle permettra l'accompagnement de travaux forestiers durables sur 400 ha minimums. Cette surface de parcelle forestière correspond à la production d'environ 12 800 tonnes de bois énergie tous les 6 ans sous forme de plaquettes forestières, en considérant le bois énergie comme un coproduit d'une sylviculture bois d'œuvre durable.

Budget d'investissement prévisionnel 2021-2022-2023 - Sylv'acques			
Dépenses		Recettes	
Actions	Montant total (en € TTC)	Financeurs	Participation (en € TTC)
appui à l'investissement forestier et certification en année 2021	600 000	Métropole	430 000
appui à l'investissement forestier et certification en année 2022	650 000	autres financeurs (dont Région AURA)	1 520 000
appui à l'investissement forestier et certification en année 2023	700 000		
Total	1 950 000	Total	1 950 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 430 000 € au profit de l'association Sylv'acctes pour la mise en œuvre d'opérations sylvicoles sur les territoires forestiers régionaux,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Sylv'acctes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

c) - la convention à passer entre la Métropole et la Région AURA définissant, notamment, les conditions de mise en œuvre des aides économiques aux entreprises.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P 27 - Préservation et promotion d'espaces naturels individualisée sur l'opération n° 0P27O9421 le 21 juin 2021 pour un montant total de 3 000 000 € en dépenses.

4° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et suivants - chapitre 204 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 129 000 € en 2021,
- 129 000 € en 2022,
- 172 000 € en 2023,

sur l'opération n° 0P27O9421.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2021.